Economie créative et industries culturelles

Composante(s)
UFR Humanités

Période de l'année
Semestre 2

En bref

- **Mobilité d'études:** Oui
- **Accessible à distance:** Non

Présentation

Heures d'enseignement

Economie créative et industries culturelles - TD	Travaux Dirigés	8h
Economie créative et industries culturelles - CM	Cours Magistral	10h

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 17 octobre 2023